

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

| tab. 1 | Ombus mixte | Poste mixte | Ombus mixte |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Cahors. — Départ..... | 6 h 18 | 12 h 25 | 5 h 40 |
| Mercuès..... | 6 18 | 12 47 | 5 56 |
| Parnac..... | 6 33 | 1 7 | 6 9 |
| Luzech..... | 6 43 | 1 20 | 6 1 |
| Castelfranc..... | 7 2 | 1 43 | 6 36 |
| Puy-l'Évêque..... | 7 17 | 2 1 | 6 49 |
| Duravel..... | 7 32 | 2 16 | 6 59 |
| Fumel..... | 7 54 | 2 42 | 7 19 |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 8 1 | 2 49 | 7 26 |

DE LIBOS A CAHORS.

| tab. 2 | Poste mixte | Ombus mixte | Ombus mixte |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Monsempron-Libos. — Départ. | 9 h 30 | 5 25 | 7 55 |
| Fumel..... | 9 37 | 5 37 | 8 2 |
| Duravel..... | 9 54 | 6 03 | 8 24 |
| Puy-l'Évêque..... | 10 3 | 6 17 | 8 30 |
| Castelfranc..... | 10 17 | 6 41 | 8 48 |
| Luzech..... | 10 29 | 7 3 | 9 2 |
| Parnac..... | 10 38 | 7 16 | 9 13 |
| Mercuès..... | 10 49 | 7 33 | 9 25 |
| Cahors. — Arrivée..... | 11 5 | 7 52 | 9 43 |

Prix des places.

| de Cahors à : | 1 ^{re} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. |
|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| Libos..... | 5.80 | 4.35 | 3.20 |
| Puy-l'Évêque..... | 3.70 | 2.75 | 2.05 |
| Villeneuve-sur-Lot..... | 8.60 | 6.45 | 4.75 |
| Bordeaux..... | 20.80 | 15.35 | 12.20 |
| Agen..... | 10.65 | 8. » | 5.85 |
| Montauban..... | 11. » | 8. » | 6. » |
| Toulouse..... | 16.70 | 12.30 | 9.15 |
| Aurillac..... | 29.30 | 21.45 | 15.50 |
| Paris..... | 73.70 | 55.53 | 40.55 |
| Cett..... | 41.35 | 30.75 | 22.70 |

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

| LIBOS. | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | Départs..... | 8 h 41 | 9 h 26 | 5 h 19 |
|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|--------|--------|--------|
| AGEN. | Arr..... | 9 h 50 | 10 28 | 6 44 | |
| DEPART. | Dép..... | 11 25 | 11 20 | 7 3 | |
| MONTAUBAN. | Arr..... | 4 33 | 12 43 | 9 3 | |
| AGEN. | Arr..... | 1 36 | 5 11 | 10 6 | |
| LIBOS. | Dép..... | 2 3 | 6 10 | » 3 | |
| Départs pour Cahors (Voir tabl. 2) | Arr..... | 3 3 | 7 36 | » 3 | |

DE CAHORS A PARIS

| LIBOS. | Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) | Départs..... | 8 9 | 3 3 | 7 39 |
|------------|-------------------------------------|--------------|------|-------|------|
| PERIGUEUX. | Arr..... | 11 56 | 5 42 | 11 25 | |
| PERIGUEUX. | Dép..... | 1 40 | 6 10 | min | |
| LIMOGES. | Arr..... | 4 31 | 8 21 | 2 27 | |
| LIMOGES. | Dép..... | 4 55 | 8 30 | 2 28 | |
| ORLEANS. | Arr..... | mi 43 | 2 38 | 10 21 | |
| ORLEANS. | Dép..... | mi 55 | 2 46 | 10 40 | |
| PARIS. | Arr..... | 3 50 | 4 39 | 2 59 | |
| PARIS. | Dép..... | 4 40 | 7 45 | » 3 | |

Cahors, le 18 Mars 1871

BULLETIN

M. Thiers est installé à l'hôtel de la préfecture de Versailles; le premier conseil des ministres a eu lieu le jour de son installation.

D'après le Gaulois, toutes les réunions des ministres auront lieu désormais à Versailles, à la préfecture. Cette décision aurait été prise par M. Thiers, par déférence pour l'Assemblée. Mais toutes les réceptions officielles se feront à Paris, au ministère des affaires étrangères.

Des détails intéressants sont fournis par le Soir, qui fixe à trois millions par an la somme mise à la disposition du chef du pouvoir exécutif pour frais de représentation.

Les revenus du domaine de la couronne, les dotations de toute sorte, Sénat et autres, rentreraient naturellement dans les caisses de l'Etat.

Il n'est question jusqu'aujourd'hui de rien retrancher sur le traitement affecté aux différents ministres.

On réaliserait, par ces différentes modifications, des économies qui ne s'élevaient pas à moins d'une soixantaine de millions.

M. Louis Blanc est de retour à Paris depuis hier.

L'Évêque d'Orléans se trouve actuellement à Arcachon.

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de sa femme, de ses deux enfants, du général de Gallifet, du marquis d'Harcourt et d'autres officiers de l'armée française, a pris le train de Bruxelles, hier matin, à neuf heures, et est arrivé à Paris, hier soir.

Pendant tout le trajet, le maréchal s'est tenu strictement à l'écart, cherchant à ne pas être remarqué. Il semblait très abattu.

Le maréchal Canrobert est attendu à Paris d'un moment à l'autre.

Bazine, parti pour la Suisse, va, dit-on, résider près de Lucerne, et Lebeuf va se fixer avec sa famille en Italie.

Ces deux derniers considèrent avec quelque raison la France comme fermée pour eux.

Messieurs les ministres du commerce et de la guerre sont attendus aujourd'hui à Paris.

M. Jules Simon est de retour depuis hier. Une garnison de 12,000 hommes va être prochainement installée à Versailles.

Il y a en ce moment à Satory un camp de trente mille hommes.

L'organe impérialiste de Bruxelles, le Drapeau, va, dit-on, cesser de paraître dans cette ville, pour venir s'installer à Bordeaux.

Voici l'ordre du jour adressé par M. le général de Colomb à l'armée de Bretagne. Laval, le 9 mars 1871.

ORDRE GÉNÉRAL

Soldats de l'armée de Bretagne! L'armée va être dissoute peu à peu.

Les mobilisés et les corps francs sont licenciés; les 45^e et 46^e de marche sont allés à Paris; le parc d'artillerie, les batteries des divisions et de la réserve, les régiments de la division de cavalerie, les bataillons de chasseurs à pied, quelques régiments de ligne ont reçu des destinations et vont partir sous peu; les troupes de ligne qui restent, les régiments de garde nationale mobile ne tarderont pas à les suivre.

Beaucoup d'entre vous vont rentrer dans leurs foyers, qu'ils y arrivent le front haut, la conscience tranquille, comme des gens qui ont accompli un grand devoir.

Ce n'est pas votre courage qui a été vaincu, soldats, c'est votre inexpérience; ce n'est malheureusement pas en prenant une arme et en endossant un uniforme qu'on acquiert les qualités de l'homme de guerre. Des traditions précieusement conservées et transmises, une discipline sévère acceptée librement et sans discussion, une instruction spéciale lentement acquise, peuvent seules les donner.

Vous avez supporté vaillamment les intempéries d'un hiver exceptionnellement rigoureux, des privations et des souffrances de toute espèce, de grandes fatigues; vous avez affronté bravement la mort; mais cela n'a pas suffi pour vaincre: il vous manquait l'organisation, l'instruction militaire, les liens qui auraient dû les relier en un seul faisceau puissant tous les efforts presque annihilés par leur isolement.

Rappelez-vous, dans la vie civile où vous allez rentrer, que les armes et les uniformes que vous avez portés ennoblissent et obligent; rappelez-vous que vous devez respect et obéissance aux autorités établies; n'écoutez jamais les conseils des hommes de désordre qui n'admettent aucune règle, aucun frein, et qui ne tendent qu'à bouleverser la société; repoussez toujours ces doctrines malsaines qui sapent les sentiments de famille, les lois morales et civiles, les règles établies, et qui ne pourraient, si elles étaient admises, n'achever que la ruine de notre malheureuse patrie.

La France a besoin de paix, de calme, de travail, pour penser ses plaies, pour refaire ses forces, pour redevenir la grande et forte nation; assurez-lui cet indispensable repos, par votre attitude, partout où vous serez. Portez dans les villes et dans les campagnes la haine de l'oppressur qui vous n'avez pu vaincre et repoussez. Inspirez-la à vos enfants, avec le sentiment des grands devoirs à remplir plus tard.

Soldats, je suis fier de vous avoir commandés, et mon plus vif désir, mon plus ferme espoir, sont de vous retrouver un jour sur les champs de bataille où notre chère France ressaisira la victoire.

Le général en chef de l'armée de Bretagne, De COLOMB.

Nouvelles de Paris

Hier, dit la Gazette des Tribunaux, des députations de divers bataillons de la garde nationale se sont encore rendus à la place de la Bastille, fanfares et musique en tête, pour y déposer des couronnes. On remarquait peut-être un peu plus de curieux que les jours précédents,

mais tout s'est passé avec le plus grand calme et il est évident qu'on se lasse de plus en plus de ces manifestations actuellement sans but plausible et qui du reste ne laissent pas d'être assez coûteuses pour ceux qui en ont pris l'initiative. Dans le centre de Paris, comme toujours, beaucoup de calme, ainsi qu'à Belleville, et dans le 13^e arrondissement. — Les derniers vestiges de barricades ont disparu, hormis à Montmartre, et les quelques canons qui avaient été placés rue Legendre, ont été enlevés; ils ont sans doute été rejoindre le grand parc d'artillerie, établi place Saint-Pierre. En somme l'ordre semble se rétablir partout, sauf à Montmartre, qui est actuellement le centre de tout le mouvement dirigé par le comité de la Fédération républicaine. Ce comité redouble d'efforts pour arriver à une organisation sérieuse et par cela même d'autant plus redoutable. Si nous sommes bien informés, on aurait déjà nommé des commandants de secteurs, mais on se proposerait en outre de nommer à l'élection un général en chef de la garde nationale parisienne qui devrait être obéi et reconnu de tous sous peine de trahison.

Dans Montmartre, on ne cesse de répandre les bruits les plus alarmants et parfois les plus contradictoires; aussi les habitants aspirent-ils ardemment au retour de l'ordre. Dans la matinée on annonçait que les journaux démocratiques récemment interdits par le gouvernement commençaient à paraître et seraient vendus dans la localité mais non dans le reste de Paris. Les meneurs du mouvement de Montmartre, paraissent être, au surplus, des gens de précaution, car ils ont organisé, dit-on, dans la rue des Rosiers, une sorte de tribunal, devant lequel ils conduisent tous les individus qui s'approchent trop des buttes et leur paraissent suspects. Quelques personnes arrêtées arbitrairement et conduites devant ces juges d'une nouvelle espèce, ont été rendues à la liberté, mais ne semblent pas avoir eu à se louer des procédés qu'on a employés à leur égard. En définitive les habitants de ces quartiers sont réellement tyrannisés, et tous les honnêtes gens se montrent impatients de voir finir promptement ce semblant d'insurrection qui n'aboutit pas et qui, ainsi que les manifestations incessantes de la Bastille, inquiète la population, empêche la confiance de renaître et avec elle le travail.

Dans la soirée tout s'est bien passé et l'ordre n'a pas été troublé, sauf vers 9 heures 1/2, à l'entrée du passage de l'Opéra, où des mobiles de l'Hérault s'étaient attroupés. Ils venaient demander à leur colonel de les faire renvoyer dans leur pays, par le chemin de fer au lieu de les obliger de partir à pied. Le calme a été bientôt rétabli.

On croit que les communications télégraphiques seront rétablies à partir de lundi prochain, jour de la première séance de l'assemblée nationale à Versailles.

On parle de l'organisation de trains nombreux sur les chemins de fer entre Paris et Versailles, pour la même époque.

LES INFORMATIONS

Pour assurer le service du retour de l'empereur, M. de Bismark avait fait demander à la compagnie de l'Est l'ancien train impérial. M. Sauvage, qui connaît les habitudes allemandes, a craint de ne pas revoir ce train et a refusé.

Un projet de réorganisation de l'Algérie sera soumis, dans un délai peu éloigné, aux délibérations de l'Assemblée nationale.

C'est M. Graziani, chef de la division des archives, qui est chargé de la réorganisation des divers services du ministère de la justice.

On parle de nombreuses réductions dans le personnel du ministère de l'intérieur. Il est question de réduire le nombre des employés au chiffre où il était en 1851.

On dit que la suppression des sous-préfectures est admise en principe. Néanmoins ces fonctionnaires seraient provisoirement conservés dans les villes dont la population atteint 20,000 âmes.

La revue des troupes allemandes (division von Goeben) qui a eu lieu dimanche hier à Rouen n'a pas été passée par l'empereur Guillaume, qui serait souffrant en ce moment, mais par le prince Frédéric-Guillaume.

L'attitude de la ville de Rouen a été digne de celle de Paris; les journaux avaient suspendu leur publication, les boutiques étaient fermées, et, malgré les menaces des Prussiens, des drapeaux noirs flottaient à un grand nombre de fenêtres.

Les Allemands ont commencé la démolition des fortifications de Strasbourg. Les anciennes défenses doivent être rasées et remplacées par un système de forts détachés se rapprochant du système des forts de Paris. La ligne des forts sera très étendue et comprendra Kehl située sur la rive droite du Rhin.

Voici un trait de caractère qui, à lui seul, vaut une comédie que l'on pourrait intituler: M. de Bismark peint par lui-même.

Le jour où le chancelier du Nord quitta Versailles, M^{me} X..., sa propriétaire, lui fit remarquer qu'en conséquence des dégâts qu'avaient souffert et sa maison et le mobilier, il lui était dû une compensation.

— Rien n'est plus juste madame, dit le comte, et vous aurez des millions si vous le voulez. Tenez, Madame, vous voyez cette plume? c'est celle qui a signé l'armistice, et M. Thiers l'a eue entre ses doigts. Vous voyez ce fauteuil? M. Jules Favre s'y est assis; vous voyez ce vieux gant? Mon roi l'a pressé, etc., etc. Enfin, madame, rien

qu'à un franc d'entrée, vous avez ici de quoi faire une grande fortune; tous les anglais voudront venir chez vous. M^{me} X... en est demeurée interdite.

Les Zouaves Pontificaux, à l'affaire de Villepion.

On lit dans le Moniteur de l'armée:

« Au milieu des malheurs qui nous accablent, nous sommes heureux de pouvoir faire connaître au public quelques détails concernant notre vaillante armée de la Loire. Ces détails, nous les tenons d'une source certaine. Ils apportent quelques consolations à nos revers et ils nous font voir que, dans un avenir relativement peu éloigné, avec de pareils éléments bien employés, la revanche, au dire même de toutes les puissances qui ont suivi la lutte, aura lieu d'une façon infailliblement heureuse et décisive. Un officier supérieur de cette armée, arrivé tout récemment à Paris, nous donne les renseignements suivants: A l'affaire de Villepion, près Patay, le 2 décembre 1870, alors qu'on croyait que l'armée de Paris venait au secours de l'armée de la Loire, ainsi que cela avait été lu à l'ordre de cette dernière armée, le général de Sonis, s'adressant aux zouaves pontificaux du colonel de Charette, leur ordonna de le suivre coûte que coûte. Ces braves gens pleins d'enthousiasme, s'agenouillèrent sur le champ de bataille dans un pieux recueillement, demandèrent la victoire à Dieu, puis, pleins d'un pieux héroïsme, se relevèrent et s'élançèrent sur la position de Villepion, leur aigle en tête et la croix levée, aux applaudissements de toute l'armée, enfoncèrent l'armée bavaroise, occupèrent les positions ennemies, lutèrent toute la journée contre des ennemis supérieurs en nombre et, le soir, forcés d'abandonner leurs positions, après avoir perdu les trois quarts de leur effectif, protégèrent encore la retraite de l'armée. Le 6 janvier, un colonel de l'armée de la Loire nommé Regnier, blessé mortellement à la tête de son régiment, refusa d'aller à l'ambulance, en disant ces paroles dignes de la vieille France: « Si mes enfants me voient quitter le champ de bataille ils perdront contenance. » Il ne quitta le champ de bataille que le dernier de son régiment. Enfin, quels éloges ne saurait-on donner à ces jeunes soldats de l'armée de la Loire qui, le 11 janvier, au Mans, manquant de vivres depuis cinq jours, par une température de 10 degrés de froid et 2 pieds de neige, sur les ordres de leur nouveau chef le brave lieutenant-colonel Getchy, qui avait succédé au colonel Regnier, mort des suites de ses blessures, s'attelèrent à des canons, les entraînant pendant plusieurs lieues et les empêchèrent ainsi de tomber entre les mains de l'ennemi. »

Chronique locale

Proclamation à la garde mobile

Le ministre de la guerre a adressé, hier matin, aux troupes de la garde mobile licenciées la proclamation suivante: Gardes mobiles de Paris et des départements,

Faits Divers

LE SIÈGE DE PARIS

DESSINÉ D'APRÈS NATURE ET RACONTÉ
PAR l'Illustration (La Guerre Illustrée.)

Nous offrons à nos lecteurs, ainsi qu'à tous les esprits sérieux qu'intéresse la grande lutte soutenue par la capitale de la France, la facilité de juger par leurs yeux les moyens de l'attaque, ceux de la défense, et les événements quotidiens survenus pendant cette longue période du siège de Paris.

Combien vont devenir précieux les renseignements recueillis sur tous les théâtres de la lutte et les nombreux dessins publiés par l'Illustration ! — Qui ne voudra feuilleter ces annales militaires, dont la légende, obscurcie par l'investissement, fait l'entretien du monde ? — Nous ne doutons pas que l'Illustration ne compte autant de souscripteurs qu'il y a en France de vrais patriotes.

Mais comment satisfaire à ces légitimes impatiences ? Comment prévenir les retards et empêcher la confusion ? — Le moyen est facile ; nous l'avons à notre portée.

Une concentration intelligente des abonnements et des réabonnements entre les mains du libraire correspondant suffira pour tout régler et tout prévoir.

Aussitôt les listes des Libraires-Correspondants arrivées à Paris, l'Illustration s'empresse de faire parvenir à chacun d'eux le nombre d'exemplaires demandé. — Les trages, faits d'avance, sont prêts à être envoyés en ballots ou autrement seront distribués sans aucun retard par la voie la plus rapide, et sans qu'aucune confusion vienne entraver les efforts de la Direction pour satisfaire la plus anxieuse curiosité.

La publication de la Guerre illustrée sera terminée dès que la paix sera définitive ; elle formera un fort beau volume de 300 pages, du prix de 4 fr. 40, et aura une reliure spéciale dont le prix sera ultérieurement fixé.

Les abonnés de trois mois qui ont souscrit primitivement et payé jusqu'au n° 24, s'ils veulent recevoir toute la publication à partir du n° 25, n'auront qu'à faire la demande et envoyer 9 fr. 60 c., en bon de poste, au correspondant, M. CALMETTE, libraire à Cahors, qui leur fera parvenir le complément aussitôt que les communications auront été rétablies.

Dernières nouvelles

Paris, 18 mars.

On assure que des décisions pour faire cesser l'état de choses insolite qui existe à Montmartre et à Belleville ont été définitivement arrêtées au conseil des ministres.

On lit dans le Français :

On nous assure que le gouvernement serait décidé à émettre un emprunt de 2 milliards et demi en rentes 3 pour cent.

Rome, 13 mars.

Avant-hier, est arrivé au Vatican la lettre par laquelle M. Dupanloup, évêque d'Orléans, fait pleine et entière adhésion au dogme de l'infaillibilité doctrinale de la papauté. Mgr Darboy a aussi adhéré.

D'après des lettres de Rome, le Pape aurait fait une démarche auprès du roi de Prusse, afin d'obtenir de lui que l'Alsace soit conservée à la France.

M. Jules Favre aurait adressé de son chef au Saint-Père une lettre de remerciements.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Après six mois d'une campagne laborieuse, où vos courages ont été à la hauteur de tous les sacrifices qui vous ont été imposés, vous allez rentrer dans vos familles justement fières de vous.

Vous y porterez la consolation que donne le sentiment d'un devoir noblement accompli. La fortune a trahi vos efforts, mais vous avez sauvé l'honneur de votre patrie, et un jour viendra, pas trop éloigné, je l'espère, où il vous sera donné de lui rendre, à force d'énergie et de dévouement, toute sa grandeur passée. Soyez-en sûrs, rien ni personne ne saurait arrêter longtemps les destinées providentielles de notre nation.

Courage donc, patience et patriotisme !

On sait que par une circulaire ministérielle en date du 15 mars, les gardes nationaux mobiles sont renvoyés dans leurs foyers dans le plus bref délai. Vu l'occupation de plusieurs départements, les mobiles rendront leurs armes dans le lieu où ils se trouvent, et seront rapatriés par détachements au moyen de feuilles de route collectives.

Par une faveur spéciale, due assure-t-on à sa valeur dans les combats qu'elle a soutenus, la mobile du Lot rentrera dans son Département avec armes et bagages.

Nous fixerons nos lecteurs sur le jour de l'arrivée de nos braves compatriotes à Cahors.

Un avis de l'administration des Postes annonce que les lettres adressées aux militaires doivent être désormais affranchies comme avant la guerre, sous peine d'être taxées.

Nous croyons devoir rappeler que, à partir du 1^{er} janvier 1871, le traitement minimum des instituteurs primaires publics, comptant moins de cinq années de services, est fixé à 700 francs.

A partir de la même époque, le traitement minimum des instituteurs primaires publics comptant cinq années de service est fixé à 800 francs.

A partir de la même date, un traitement supplémentaire, calculé de manière à élever, après dix ans de services, le revenu scolaire du vingtième des instituteurs au minimum de 900 francs et, après quinze ans de services, le revenu scolaire du vingtième des instituteurs au minimum de 1,000 francs, pourra être accordé par le ministre de l'Instruction publique à ceux de ces maîtres qui se distingueront par leurs bons services.

A partir du 1^{er} janvier 1871, le traitement des institutrices primaires publiques de la première classe ne pourra être inférieur à 600 francs, et celui de institutrices de la deuxième classe à 500 fr.

Il sera pourvu aux dépenses résultant des articles 1, 2, 3 et 4 ci-dessus conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 10 avril 1867 et de celles de la loi des finances pour l'exercice 1871.

A partir du 1^{er} janvier 1871, chacune des classes d'institutrices titulaires et d'institutrices adjointes, déterminées par les articles 4 et 5 de la loi du 10 avril 1867, comprendra le même nombre de fonctionnaires.

Nul ne pourra être élevé à la première classe, s'il ne compte au moins trois années de services dans la seconde classe.

Ordre du Commandant.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

Dimanche, 19 mars, exercice :
1^{re} et 2^e Compagnies à 7 h. du matin ;
3^e et 4^e compagnies à 9 h. 1/2 id.
Dorénavant les 8 compagnies de la garde nationale se réuniront pour leurs exercices

tous les quinze jours, à la même heure.

Le Capitaine Adjudant-Major,
GURAIL.

M. le Maire de Lissac a versé entre les mains du Percepteur la somme de 1871 85 c. produit d'un quête dans la commune pour secours aux blessés.

On a pu constater que les nouvelles pièces d'argent de 5 francs à l'effigie de la République n'ont rien de très artistique.

Ces monnaies, frappées avec les coins Dupré qui datent de 1848, ne sont que provisoires.

Un concours va être prochainement ouvert par le ministère des finances pour le choix d'un nouveau modèle.

Nous faisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Nous apprenons qu'un chevalier d'industrie déguisé en officier et porteur de fausses décorations a fait, ces jours derniers, de nombreuses dupes à Agen.

Un maître d'hôtel, plusieurs fournisseurs, chemisiers, bijoutiers, tailleurs, chapeliers, auraient été ses victimes.

On croit que ce personnage s'est dirigé du côté de Montauban et de Toulouse.

D'après le tableau publié par le Journal officiel, voici l'indication des dépôts de régiments placés dans les villes de notre région :

- Cahors, 88^e de ligne.
- Montauban, 4^e hussards.
- Toulouse, 30^e de ligne ; 8^e et 13^e de chasseurs à pied ; 9^e, 12^e, 14^e et 18^e d'artillerie ; 2^e compagnie des ouvriers d'artillerie ; 5^e compagnie des artificiers ; 1^{re} et 9^e sections des ouvriers militaires d'administration ; 8^e section d'infirmiers.
- Agen, 3^e dépôt de remonte.
- Rodez, 46^e de ligne.
- Castres, 6^e et 7^e hussards.
- Mirande, 34^e de ligne.
- Carcassonne, 5^e hussards.

La cérémonie du sacre de Mgr Chaulet Outremont, évêque d'Agen, est officiellement annoncée pour dimanche prochain 19 mars.

Elle aura lieu dans la cathédrale de Tours. Mgr d'Outremont prendra donc très-prochainement possession de son siège épiscopal, probablement quelques jours avant les fêtes de Pâques.

Mous lisons dans le Messager de Toulouse :

Quelques on-dit qui courent la ville et que nous donnons sous toutes réserves :

On dit que M. Pion, ancien premier président, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, va être prochainement nommé ministre de la justice.

On dit que M. le baron Séguier serait désigné, non pour remplacer M. Duportal, mais pour occuper un poste des plus importants dans la magistrature de notre ville.

On dit qu'une Faculté de médecine va être incessamment créée à Toulouse.

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante :

Monsieur le Directeur.
Permettez-moi de profiter des colonnes de votre estimable journal, pour appeler l'attention du gouvernement sur un corps qui, jusqu'ici, quoique étant le plus méritant, par les services qu'il a rendus et qu'il est appelé à rendre, est toujours

resté dans un oubli presque complet. Je veux parler de l'Enseignement primaire, et indiquer, en tant qu'il me sera possible, les réformes qu'il y aurait à apporter, soit dans son administration, soit pour exciter l'émulation, qui fait défaut, parmi les membres qui le composent.

Et d'abord, d'émulation, il ne saurait en exister... quel corps, en effet, mieux que l'Enseignement primaire, laisse-t-il, sur ce point, plus à désirer ? Tous les instituteurs ont le même traitement. Tel, qui ne compte que deux élèves dans sa classe, jouit des mêmes appointements que tel autre qui en compte de cinquante à soixante. C'est donc favoriser la paresse, et exciter l'indolence du maître qui s'est fait instituteur, comme on se fait tailleur, cordonnier, etc., etc. Et, aujourd'hui, on en compte beaucoup de ceux-là.

Voilà un premier point sur lequel j'appelle l'attention de l'administration... Si, au lieu d'y avoir un taux unique, on établissait diverses catégories, et qu'on ne put passer d'une catégorie à l'autre sans avoir, au préalable, subi un examen, ce serait encore un grand bien qu'on rendrait au corps enseignant, car on stimulerait ainsi l'instituteur, et on le forcerait à être au courant de la science.

Combien d'instituteurs qui, après avoir subi l'examen de capacité, ferment leurs livres, dédaignent même ouvrir un ouvrage pédagogique, voyant en eux-mêmes la science personnifiée, et se disant : « A quoi bon travailler ?... Nous sommes bien assez forts pour apprendre à nos élèves la lecture, l'écriture et le calcul. » Ces messieurs ont certainement raison sur ce point ; mais, néanmoins, ils ne doivent pas oublier que leur position les met en relations avec certaines sociétés qui exigent de leur part des connaissances autres que les premiers rudiments qu'on enseigne aux élèves des écoles primaires.

Ce préjugé qui, comme on le voit, ne saurait être plus grossier, serait, je crois, réformé, si l'on établissait le mode de catégories que j'ai indiqué plus haut.

Et puis, enfin, un autre point non moins essentiel à signaler : les plaintes incessantes et quotidiennes que les communes adressent à l'administration supérieure contre leurs instituteurs.

Ces plaintes, quelque fois injustes, d'autres fois fondées, qui affaiblissent profondément le prestige de l'instituteur et le ridiculisent, seraient moins fréquentes, si l'on augmentait le programme des examens.

L'homme qui, dans une commune, est appelé à répandre la civilisation, devrait être lui-même civilisé, et avoir un maintien et un extérieur différents à ceux qu'il a parfois : or, c'est là le but de l'instituteur. Eh bien, on n'obtiendra de lui, ces qualités, que le jour où on lui demandera de plus grandes connaissances, c'est-à-dire le jour où l'on augmentera son modique traitement, et qu'on lui permettra ainsi de tenir, dans sa commune, le rang que son devoir lui ordonne, et lui commande d'occuper.

Espérant, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien insérer cette lettre, dans un de vos prochains numéros.

Croyez à mes meilleurs sentiments,
Un de vos abonnés.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Bulletin Agricole

On nous écrit de Bordeaux 15 mars :

Céréales. — Les quelques avis que nous avons reçus depuis huit jours sont unanimes à annoncer des cours très-fermes sur la généralité des départements. Nous manquons toujours de nouvelles agricoles des départements occupés par l'ennemi ; il est plus que probable qu'il y aura des besoins à remplir.

Blés. — Sur notre place, la semaine s'est écoulée avec des affaires assez suivies ; quelques ventes à livrer ont été

faites en blé d'Amérique et de la mer Noire. Notre stock est si minime qu'il ne faut pas en parler.

Cours très-fermes comme suit : 29 à 29-50 les premières qualités ; 28-50 à 29 fr. les deuxièmes qualités ; le tout les 80 kil., pris en magasin, escompte 1 p. 100.

Farines. — Les minoteries écoulent facilement leurs produits à un prix assez rémunérateur.

Nous avons eu quelques petits arrivages de farine étrangère qui se sont vendus dans les prix de 23 à 24 fr. les 50 kil., logé.

Quelques fabricants de Nérac continuent à tenir des cours très-fermes, surtout pour le disponible ; à livrer, il n'est question d'aucune affaire ; les grands prix que nous avons aujourd'hui font reculer les acheteurs.

Cours fermes comme suit : Nérac, 26 fr. Lot, 25 fr. Le tout aux usages de notre place.

Farine étuvée. — Cotée 55 et 57 fr. suivant la marque et le conditionnement.

Marché d'Agen du 15 mars.

Blés fins de Lectoure les 80 kil. net, 27 fr. 50 c., rendus en gare d'Agen.

Blés du Quercy ou coteau les 80 kil. net, 28 fr. 50.

Blés de Garonne, 27 fr.

Maïs, les 80 kil. brut, 17-50 à 21 fr.

Fèves, les 70 kil. brut, 17 fr. à 19 fr.

Avoine, les 50 kil. brut, 15 fr. 50 c.

Depuis quelques jours les offres en blé dépassant les demandes, la baisse progresse à chaque marché.

Aux prix cotés ci-dessus, il s'est fait plusieurs achats, et hier soir, à la dernière heure, quelques vendeurs auraient cédé probablement à des prix plus bas ; mais les acheteurs manquaient.

Les froments, qu'on croyait compromis dans certains départements, se développent avec une luxuriance rapide, et les sillons se couvrent d'une verdure qui réjouit l'œil du cultivateur. Dans les départements des Landes, du Gers, des Hautes et Basses-Pyrénées, dans le Lot-et-Garonne, on constate avec une vive satisfaction que, comme en 1829 et 30, les céréales donnent de magnifiques espérances et promettent de réparer les pertes cruelles qui nous ont été infligées par l'invasion. Les renseignements qui nous arrivent tous les jours des autres départements, dit le Conservateur d'Auch, confirment ces bonnes nouvelles et font ainsi disparaître toute appréhension de disette.

D'après le Mémorial des Pyrénées, les blés en terre se fortifient à vue d'œil et reprennent en partie les pertes que leur ont fait éprouver les froids cruels de décembre et de janvier. Les arbres fruitiers ont assez belle apparence.

Le Progrès de Lyon, dit de son côté, que les blés, dans les régions au sud-ouest de la ville, sont d'une beauté luxuriante dans les quelques terrains où ils semblent avoir souffert des rigueurs de l'hiver, ils reverdisent et sont plus beaux qu'ils ne l'étaient l'an dernier à cette époque.

Le Journal de Villefranche constate que les blés, qui paraissent clair semés et semblaient ne pas pouvoir germer, sont aujourd'hui tout verdoyants. La récolte sera probablement meilleure que l'état des blés ne le faisait présumer. On taille la vigne ; mais l'hiver a fortement endommagé les bourgeons producteurs. Heureusement, le mal n'est pas aussi grand qu'on le suppose, et il n'a frappé que les cépages de la plaine ; les coteaux vignobles ont été préservés de la gelée.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - I. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent. ; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent. ; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — Concile, Infaillibilité, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr. ; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

MASTIC

DE

L'ARBO RICULTEUR

DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatriser les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

4^e COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. —

FABRICATION SUPERIEURE

BOUGIES

pour

LES ÉGLISES

ALTERATI DU TEINT

LE LAIT ANTIÉPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grosseur, taches de rousseur, lentilles, grid les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON,